



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 18 DECEMBRE 2018 A 20H15 AU RESTAURANT COMMUNAL A
ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 113 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Martine Fagherazzi nouvelle députée, Nathalie Chenaux, Alain Carbonnier, commission financière, David Bapst, Philippe Zimmermann, Jacques Perriard et Jean-Marie Aebischer
Scrutateurs : M. Nicolas Galley (52) et Mme Corinne Terreaux (61)

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2019. Après un été très sec et caniculaire, la fin de l'année approche à grand pas et les premiers flocons de neige sont venus nous rappeler que l'hiver s'installe mais Noël ne sera pas blanc une fois de plus. Cette période de fin d'année est synonyme de rencontre et de moments fraternels où chacun aura à cœur de faire le bilan de l'année 2018. Pour nous, le Conseil communal, il y a déjà belle lurette que nous sommes tournés vers 2019. En effet, le budget de l'année suivante se prépare en octobre déjà. Nous nous réjouissons de partager un moment avec nos citoyens et de délibérer durant cette assemblée. Nous vous soumettons un budget 2019 presque équilibré et qui nous l'espérons sera validé par l'assemblée. Quatre points sont à l'ordre du jour des investissements. Cette assemblée sera suivie comme à son habitude d'une petite verrée. Je salue particulièrement la présence de M. Nicolas Galley, député, M. Ruedi Schläfli, député, M. le représentant de l'Abbaye d'Hauterive, M. l'abbé Bernard Allaz et M. Maurice Seydoux, Président de paroisse.

Comme d'habitude, le procès-verbal sera enregistré.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 48 du 7 décembre 2018;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 2/2018 distribuée en tout ménage le 7 décembre 2018 ;
- ◆ publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. Mme Candice Chenaux.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser les micros que vous tendront les scrutateurs désignés et vous annoncer par votre nom. Je vous prierais également de bien vouloir éteindre vos natels pour éviter les interférences avec les micros.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose, après une brève prospection, M. Nicolas Galley et Mme Corinne Terreaux. Merci pour votre engagement et je vous prie de procéder à votre première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore aux scrutateurs que, conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, ils pourront être appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé, le cas échéant, à dépouiller les bulletins de vote en cas d'un éventuel vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel que paru dans la convocation de l'information communale est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2018
2. Budget de fonctionnement 2019
 - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Budget des investissements 2019 et vote des crédits y relatifs
 - 3.1 Crédit d'étude complémentaire pour la création d'une nouvelle déchetterie et construction d'un bâtiment édilitaire à Ecuwillens – Rapport de la commission financière
 - 3.2 Achat de terrain à Posieux – Rapport de la commission financière
 - 3.3 Assainissement de l'étanchéité de la toiture de la halle de gym à Posieux – Rapport de la commission financière
 - 3.4 Couverture et fermeture du lift extérieur de l'AES à Posieux – Rapport de la commission financière
4. Organe de révision externe – proposition de la commission financière – désignation par l'assemblée communale
5. Election d'un membre de la commission financière
6. Chapelle de Ste-Apolline - donation
7. Informations communales
8. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ? Pas de question.

Au vote à main levée : l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

L'assemblée délibérera dans l'ordre du jour qui figure sur la convocation.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2018

M. Dominique Zamofing : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Je remercie notre secrétaire communale pour la rédaction de ce procès-verbal.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget de fonctionnement 2019

M. Dominique Zamofing : avant de passer en revue chapitre par chapitre le budget de fonctionnement 2019, il y a lieu de le commenter. Le budget 2019 qui vous est présenté dégage un léger déficit de Fr. 48'257.00. Ce déficit n'est pas catastrophique, mais nous démontre que la situation se resserre et que notre marge de manœuvre sur le budget est plus restreinte. Les augmentations les plus significatives sont dans les domaines suivants : la participation aux collectivités publiques augmente de Fr. 255'000.00 par rapport au budget 2018, les biens, services et marchandises de Fr. 164'000.00. Les rentrées fiscales augmentent de Fr. 320'000.00. Les charges de la dette sont en légère diminution par rapport à l'an passé. Le déficit représente 0.48% du budget.

Quelques chiffres selon les statistiques du service des communes sur la base de l'année 2017 :

- ❖ la population légale de la commune est de 2495 habitants
- ❖ l'endettement net par habitant est de Fr. 932.00, la moyenne cantonale étant de Fr. 1'778.00
- ❖ notre capacité d'emprunt est de Fr. 5'359'721.00, un crédit disponible de Fr. 2'047'327.00
- ❖ une capacité totale d'investissement de Fr. 7'407'048.00. Ces chiffres sont assez réjouissants et depuis 2 à 3 ans, nous avons une capacité d'investissement qui augmente régulièrement. C'est donc de bon augure pour les investissements futurs de la commune.

Le budget de fonctionnement 2019 a été publié dans son intégralité dans le bulletin d'information no 2/2018, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2019. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information. Le budget a été élaboré de manière prudente et réaliste. La planification financière sera quant à elle mise à jour et présentée pour l'assemblée des comptes 2018 en vue de la demande de crédit pour la déchetterie et le bâtiment de l'édilité.

Administration : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Ordre public : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Enseignement et formation : M. Aurélien Baroz

M. Christian Seydoux, Posieux : je souhaite avoir une explication : pourquoi il n'y a plus de frais pour la piscine, camps de neige et vert ?

M. Dominique Zamofing : nous n'avons pas trouvé de piscine pour les élèves de notre école. En 2019, il n'y aura pas de camps de neige et vert, les élèves participeront à une semaine d'initiation au cirque. Nous étions dans le doute par rapport à la nouvelle réglementation qui n'autorise plus les communes à facturer les frais scolaires ainsi que la participation aux activités extrascolaires aux parents. Actuellement, la loi doit être révisée et un sondage a été lancé par l'Etat, il est en cours d'analyse. Les camps reviendront en 2020.

M. Christian Seydoux, Posieux : je trouve étonnant que les enfants n'aient plus droit à des heures de piscine, c'est un comble. C'est un enseignement obligatoire.

M. Dominique Zamofing : tout à fait. Mais actuellement il n'y a pas de piscine disponible. Il est prévu la construction d'une piscine à Avry-sur-Matran et à Cottens et nous espérons d'ici 2 à 3 ans pouvoir remettre à disposition des élèves, l'enseignement de la natation.

Culture, loisirs et sport : M. Aurélien Baroz

Pas de question.

Santé : Mme Anita Gumy

Pas de question.

Affaires sociales : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Transports et communications : M. Jean-François Zanetti

Pas de question.

Protection des eaux: M. Dominique Zamofing

Pas de question.

Ordures ménagères, cimetières : M. Bertrand Jacquaz

Pas de question.

Aménagement du territoire : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts) : M. Bertrand Jacquaz

Pas de question.

Finances et impôts : M. Dominique Zamofing

Pas de question.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : le budget des impôts pour les personnes physiques pour 2019 est d'environ 10% de plus que les comptes 2017. Est-ce vraiment réaliste, respectivement le taux d'impôt n'est-il pas trop élevé ?

M. Dominique Zamofing : nous avons une petite marge sur les impôts, depuis 2 ans nous mettons un montant en retrait de la réalité. Une correction a été faite et à l'avenir nous n'imaginons plus un bénéfice aux comptes de 3 à 4 cent mille francs comme les années antérieures. Nous étions souvent pessimistes sur les rentrées fiscales. Actuellement, selon le Service des communes, nous sommes dans les chiffres plus ou moins exacts.

Immeubles du patrimoine financier : Mme Anita Gumy

Pas de question.

Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière, M. Andrej Lushnycky.

M. Andrej Lushnycky en vue de la préparation de l'assemblée communale de ce soir, la commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le 21 novembre 2018. Lors de cette séance, les informations complémentaires ont été transmises en plus des documents déjà remis précédemment. Votre commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base. Le budget de fonctionnement 2019 prévoit un déficit de Fr. 48'257.00 (comparé à un bénéfice de Fr. 6'422.90 au budget 2018). Nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications des changements majeurs comparés aux périodes précédentes.

Sur la base des informations communiquées, la commission financière prévoit favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2019 qui prévoit un déficit de Fr. 48'257.00.

M. Dominique Zamofing : merci. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2019 se soldant par un déficit de Fr. 48'257.00 est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2019 et vote des crédits y relatifs

3.1 Crédit d'étude complémentaire pour la création d'une nouvelle déchetterie et construction d'un bâtiment édilitaire à Ecuwillens

M. Dominique Zamofing : dans le cadre de l'étude préliminaire du projet de la création d'une nouvelle déchetterie et la construction d'un bâtiment édilitaire à Ecuwillens (DEP), le Conseil communal a été trop optimiste en demandant un crédit de Fr. 50'000.00.

Ce montant était réaliste et suffisant pour la déchetterie mais pas pour le bâtiment édilitaire. Nous devons affiner le projet pour entrer dans le cadre financier prévu et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons un crédit supplémentaire. Nous planchons sur le projet du bâtiment et nous serons en mesure de vous le présenter lors de l'assemblée des comptes en avril 2019. Avec cette option, nous prenons quelques mois de retard, mais le Conseil communal veut s'assurer que le projet soit réaliste, fonctionnel et surtout adapter à nos moyens financiers. Nous vous remercions de votre compréhension.

Montant de l'investissement Fr. 40'000.00

Financement par les capitaux disponibles.

Je donne la parole au Président de la commission financière M. Andrej Lushnycky.

M. Andrej Lushnycky: la commission financière prévoit favorablement cet investissement de Fr. 40'000.00 financé par des capitaux disponibles.

Merci et j'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la demande de crédit d'étude complémentaire de Fr. 40'000.00, financée par les capitaux disponibles, est acceptée à l'unanimité.

3.2 Achat de terrain à Posieux

M. Dominique Zamofing : dans l'optique du transfert de la déchetterie de Posieux à Ecuwillens et du démontage du bâtiment édilitaire actuel, la commune possède un terrain qui sera dévolu à une nouvelle affectation qui reste encore à définir. Nous avons l'opportunité d'acquérir une surface de 335 m² environ qui jouxte le terrain communal au prix d'achat de Fr. 280.00 le m². Le Conseil communal est d'avis qu'il est opportun d'acheter ce terrain se situant dans le périmètre de l'école et qui donnera encore de meilleures possibilités de réaménagement du terrain de la déchetterie actuelle. Le terrain est en zone résidentielle à moyenne densité.

Montant de l'investissement Fr. 93'800.00

Financement par prélèvement sur la réserve pour achat de terrain.



Je donne la parole au Président de la commission financière M. Andrej Lushnycky.

M. Andrej Lushnycky: la commission financière préavis favorablement cet investissement de Fr. 93'800.00 financé par un prélèvement sur la réserve pour achat de terrain.

Merci et j'ouvre la discussion.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : sans remettre en cause l'idée, c'est la deuxième fois que l'assemblée est amenée à voter sur un achat de terrain pour la déchetterie, alors que celle-ci n'est pas encore formellement approuvée. Est-ce que nous ne mettons pas la charrue avant les bœufs ? Que va-t-il se passer si par hasard le projet de la déchetterie n'est pas accepté par l'assemblée ou ne se réalise pas pour une autre raison ?

M. Dominique Zamofing : le résonnement n'est pas faux. Le propriétaire du terrain nous a approchés pour acheter le terrain de la déchetterie actuelle. Nous avons répondu que nous n'étions pas vendeur. Il faut savoir qu'il ne peut pas construire sur son terrain, étant en limite aux distances avec notre terrain. La conclusion était claire pour nous de proposer l'achat de son terrain. Si par malheur, nous ne pouvions pas construire la nouvelle déchetterie, cet achat nous permettrait d'agrandir la déchetterie actuelle à Posieux. Le dossier préalable de la nouvelle déchetterie à Ecuwillens nous est revenu avec pratiquement que des préavis positifs, à part 2 ou 3 détails à affiner. A 99,9%, nous pourrons réaliser la déchetterie à Ecuwillens, sur le terrain acquis, cette année, à l'Aérodrome.

M. Antoine Brodard, Posieux : vous nous proposez d'acheter ce terrain ce qui est parfaitement justifié. Pour moi, le problème c'est le prix. Le propriétaire ne pouvant pas construire, ce terrain perd de sa valeur commerciale. En conséquence, le prix est trop élevé.

M. Dominique Zamofing : c'est également une remarque pertinente. Pour info, au départ, il voulait Fr. 300.00 le m² et en discutant nous avons finalement arrêté le prix à Fr. 280.00 le m². Il est vrai qu'il ne peut pas construire sur ce terrain. Mais le jour où nous voudrions réaliser un projet sur notre terrain, nous devons nous tenir en retrait de sa parcelle actuelle. Nous allons finalement perdre des m² de construction. Il ne peut pas construire, mais il peut sans autre entreposer des matériaux qui ne sont pas nécessairement compatibles avec l'environnement de l'école. Il faut être deux pour conclure un marché, le terrain devient de plus en plus rare et du terrain en zone constructible à Fr. 280.00 le m², il n'en existe plus beaucoup. Le train passe maintenant, je pense qu'il faut profiter de l'acheter. Nous ne connaissons pas l'avenir.

M. Patrick Cudré-Mauroux, Ecuwillens : je souhaiterais savoir quelle vision a le Conseil communal sur ce réaménagement. Actuellement, il n'y a pas de projet. Investir Fr. 100'000.00 dans l'achat de 335 m² est un peu hasardeux.

M. Dominique Zamofing : il est vrai que nous n'avons pas de projet actuellement parce que nous avons suffisamment de travail avec le projet de la déchetterie, nous ne voulons pas courir deux lièvres à la fois. Certes, on peut se poser la question : on achète du terrain sans avoir de projet mais le jour où on aura le projet, nous n'aurons plus l'occasion d'acquérir le terrain. Alors, autant être propriétaire d'une plus grande surface qui nous offrira plus de possibilités de réalisations.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : pour ma part, je trouve la proposition du Conseil communal judicieuse. Il faut savoir que la commune est propriétaire de l'ensemble des terrains alentours et c'est une occasion d'agrandir de 335 m². Si on refuse d'acheter ce terrain, il sera probablement perdu pour tout le monde. Nous sommes dans le périmètre de l'école et nous aurons peut-être besoin d'infrastructures supplémentaires. Je pense qu'il faut aller de l'avant.

M. Dominique Zamofing : merci pour cette remarque.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'achat de terrain à Posieux pour une valeur de Fr. 93'800.00, financé par un prélèvement sur la réserve pour achat de terrain est approuvé à la majorité (106 oui, 3 non, 4 abstentions).

3.3 Assainissement de l'étanchéité de la toiture de la halle de gym à Posieux

M. Dominique Zamofing : la halle de gym de Posieux a été construite en 1981 et ce bâtiment vieilli très bien dans son ensemble. Toutefois, la toiture plate de l'entrée de la halle et du local des engins doit être refaite. En effet, l'étanchéité n'est plus garantie et des infiltrations d'eau détériorent les locaux se situant en-dessous. Il est donc impératif de réaliser ces travaux dans un avenir proche.

Montant de l'investissement : Fr. 56'000.00
Financement par un prélèvement sur la réserve des bâtiments.

Je donne la parole au Président de la commission financière M. Andrej Lushnycky.

M. Andrej Lushnycky: la commission financière préavis favorablement cet investissement de Fr. 56'000.00 financé par un prélèvement sur la réserve des bâtiments.

Merci et j'ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : on constate que c'est un toit plat. Est-ce que poser une charpente pourrait le rendre étanche ?

M. Dominique Zamofing : non, cette solution est trop onéreuse et elle défigurerait l'entrée du bâtiment. Refaire cette étanchéité est de l'entretien courant.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 56'000.00 financé par le prélèvement sur la réserve des bâtiments pour l'assainissement de l'étanchéité de la toiture de la halle de gym à Posieux est approuvé à la majorité (112 oui, 1 abstention).

3.4 Couverture et fermeture du lift extérieur de l'AES à Posieux

M. Dominique Zamofing : le lift extérieur de l'accueil extrascolaire de Posieux a été installé en 2014. Il est utilisé par des personnes à mobilité réduite et pour monter, à l'étage, les repas des enfants fréquentant l'AES. Pour augmenter la durée de vie de cette installation, il est impératif de protéger cet ouvrage des intempéries.

Montant de l'investissement Fr. 30'000.00
Financement par un prélèvement sur la réserve des bâtiments.

Je donne la parole au Président de la commission financière M. Andrej Lushnycky.

M. Andrej Lushnycky: la commission financière préavis favorablement cet investissement de Fr. 30'000.00 financé par un prélèvement sur la réserve des bâtiments.

Merci et j'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'investissement pour la couverture et la fermeture du lift extérieur de l'AES pour un montant de Fr. 30'000.00 financé par un prélèvement sur la réserve des bâtiments est approuvé à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : avant de boucler définitivement le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget des investissements 2019.

Vote à main levée : le budget des investissements 2019, avec un excédent de charges de Fr. 219'800.00, est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : suite à l'acceptation des investissements proposés, nous allons passer à la planification de la dette en 2019 : la dette de la commune ne sera pas augmentée car tous les investissements sont, soit financés par des réserves ou par les liquidités. La dette brute de la commune est de Fr. 8'940'946.00 au 1^{er} janvier 2019 et passera à Fr. 8'562'048.00 à la fin 2019.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Organe de révision externe – proposition de la commission financière – désignation par l'assemblée communale

M. Dominique Zamofing : la fiduciaire Jordan qui est actuellement l'organe externe de révision arrive au terme de son mandat. Elle révisera encore les comptes 2018. Le Conseil communal a demandé plusieurs offres que l'on a soumises à la commission financière. C'est pourquoi je donne la parole à M. Andrej Lushnycky, président de la commission financière, qui va vous annoncer leur choix.

M. Andrej Lushnycky : la commission financière vous propose de mandater la fiduciaire Fiduservice à la Rte de Beaumont 20 à Fribourg.

M. Dominique Zamofing : cette fiduciaire a été choisie parmi 5 candidatures. Le montant annuel pour la révision de nos comptes est de Fr. 5'500.00 hors TVA.

J'ouvre la discussion sur la proposition de la commission financière. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la proposition de la commission financière de mandater la fiduciaire Fiduservice pour une période de 3 ans et pour un montant annuel de Fr. 5'500.00 hors TVA est approuvée à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Election d'un membre de la commission financière

M. Dominique Zamofing : suite à l'élection de M. Bernard Thalmann au poste de Conseiller communal, un siège sera vacant au 1^{er} janvier 2019 à la commission financière. Pour pallier à ce manque, le Conseil communal a fait paraître un tout ménage pour rechercher un candidat. Deux citoyens se sont annoncés et c'est fort réjouissant. Il s'agit de MM. Vincent Jacquat de Posieux et Jean-Pierre Jorand de Posieux également. Avant de passer à l'élection, je demande aux deux candidats de se présenter.

M. Vincent Jacquat : je m'appelle Vincent Jacquat, j'ai 42 ans, je suis marié et j'ai deux filles de 10 et 8 ans. J'ai grandi à Posieux, j'y ai effectué toute ma scolarité et j'ai été membre de plusieurs sociétés du village dans ma jeunesse. Ensuite j'ai habité durant une quinzaine d'années en ville de Fribourg et nous sommes revenus avec toute ma famille il y a un peu plus d'une année à Posieux. De formation, je suis économiste, j'ai une licence en science économique de l'Université de Fribourg et j'ai complété mon cursus universitaire par le diplôme d'expert-comptable et la formation d'expert fiscal. Professionnellement je suis associé et administrateur d'une fiduciaire à Fribourg de 20 collaborateurs. Je connais bien le domaine des finances publiques et le domaine des comptes communaux puisque j'ai eu l'occasion de siéger au sein de la commission financière de la ville de Fribourg durant 7 ans. Je suis donc très motivé à apporter non seulement mes connaissances mais ma motivation à la commission financière de la commune de Hauterive FR. Je sollicite votre soutien et vous en remercie.

M. Jean-Pierre Jorand : je m'appelle Jean-Pierre Jorand, j'ai 64 ans, j'habite à l'Impasse du Vany depuis 1994 ce qui fait bien quelques années dans la commune. Je suis marié, j'ai 3 enfants dont 2 sont dans l'enseignement et moi je suis plutôt dans l'administration. J'ai aussi 2 petits-enfants qui égayent la famille. Depuis l'année passée, j'ai pris ma retraite anticipée. Je travaillais à l'administration fédérale des contributions à Berne pendant 36 ans. J'étais dans la division principale de la TVA où je m'occupais de contrôler des entreprises pour l'application de cette loi. Pendant 15 ans, j'ai œuvré comme réviseur d'entreprises et ensuite pendant plus de 20 ans, j'ai été chef de service pour un groupe d'une vingtaine de réviseurs. J'ai beaucoup de contact avec les entreprises sur la manière fiscale et comptable d'appliquer les lois et les règles. Je suis très motivé

pour acquérir une place dans cette commission financière qui me permettrait de mettre mon temps à disposition de la commune. J'ai également des loisirs et depuis l'année passée j'ai beaucoup œuvré dans le bénévolat auprès de Caritas, Pro Senectute. Maintenant, une fonction dans la commune pourrait très bien s'imbriquer dans mon temps libre à disposition. Voilà je demande à tous les citoyens ici présents de soutenir ma candidature. Je suis volontiers à disposition pour effectuer cette tâche.

M. Dominique Zamofing : nous sommes en possession de deux excellents candidats qui connaissent très bien les chiffres. Le Conseil communal vous propose une élection à bulletins secrets, principe identique à celui du renouvellement des commissions. Y a-t-il dans la salle quelqu'un qui s'oppose à ce mode d'élection ? Cela ne semble pas être le cas. Le bureau de vote sera composé des deux scrutateurs et de la secrétaire communale. L'élection se fait à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour, si nécessaire en vertu de l'art. 19, al. 1 de la loi sur les communes. Nous pouvons passer à la distribution des bulletins.

Dépouillement des bulletins :

<i>Bulletins distribués</i>	113
<i>Bulletins rentrés</i>	113
<i>Bulletins blancs</i>	0
<i>Bulletins nuls</i>	1
<i>Bulletins valables</i>	112
<i>Majorité absolue</i>	57
<i>M. Vincent Jacquat</i>	53
<i>M. Jean-Pierre Jorand</i>	59

M. Dominique Zamofing : le résultat du vote est connu. M. Jorand est élu avec 59 voix. M. Jacquat a obtenu 53 voix. Applaudissements. Au nom du Conseil communal, je félicite M. Jorand et remercie M. Jacquat pour sa candidature et lui souhaite bonne chance pour une prochaine fois, en 2021 peut-être.

M. Jean-Pierre Jorand : je vous remercie pour votre confiance.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : chapelle de Ste-Apolline – donation

M. Dominique Zamofing : la commune de Hauterive FR est propriétaire de la chapelle de Ste-Apolline. Le Conseil communal juge qu'il serait plus logique que cet édifice soit propriété d'une paroisse. Nous avons donc sollicité le Conseil de paroisse pour leur demander s'il avait un intérêt à reprendre ce bâtiment. Il a répondu par l'affirmative. La donation se fait pour Fr. 1.00 symbolique sous réserve de l'approbation de l'assemblée paroissiale. On part de l'idée que ce sera la paroisse qui paiera à manger au Conseil communal et non le contraire.



J'ouvre la discussion.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : effectivement, le Service des biens culturels s'est approché de la paroisse car il y a des fresques à l'intérieur de la chapelle qui méritent d'être conservées mais qui nécessitent rénovation. La paroisse de Villars-sur-Glâne qui entretient et qui occupe la chapelle ne veut pas payer pour un bien qui ne leur appartient pas. C'est la raison pour laquelle la paroisse d'Ecuwillens-Posieux a accepté de relever le défi en acceptant cette donation. Nous allons donc rendre le Fr. 1.00 symbolique que nous avons reçu pour la donation du restaurant communal.

M. Dominique Zamofing : merci pour ces précisions. J'espère que vous n'aurez pas autant de frais que nous en avons eus pour le restaurant.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, la donation de la chapelle de Ste-Apolline à la paroisse d'Ecuvillens-Posieux pour Fr. 1.00 est acceptée à la majorité (112 oui, 1 non).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : informations communales

M. Dominique Zamofing :

- ✓ **Vente de terrain :** le Conseil communal a vendu du terrain, dans la limite de notre délégation de compétences, à un privé dans le secteur de l'aérodrome. Suite à une modification de zone dans le secteur, une parcelle en zone artisanale a été vendue de la part d'un privé mais elle ne possédait pas d'accès direct sur la route de l'aérodrome. Le nouveau propriétaire a approché le Conseil communal pour acquérir une bande de terrain et un droit de passage sur le domaine public. Le Conseil communal a vendu 114 m² au prix de Fr. 70.00 le m² ce qui représente un montant de Fr. 7'980.00.



- ✓ **PAL :** la révision du PAL est terminée et le dossier est entre les mains des services cantonaux. Nous espérons une approbation d'ici un an au mieux. Je remercie les membres de la commission d'aménagement pour leur travail durant cette révision.
- ✓ **Agroscope :** le parlement fédéral a tranché le mois dernier sur la réorganisation d'Agroscope. Posieux ne sera pas le site unique, mais le site principal. Dans un avenir plus ou moins proche, plus de 500 emplois seront effectifs sur le site de Posieux. L'OFCL (office fédéral des constructions et de la logistique), propriétaire du site a approché le Conseil communal lors de la révision du PAL et a demandé une densification des terrains en zone pour accueillir de nouveaux bâtiments. Nous étions en désaccord sur les taxes de préférences qui ont été adoptées lors de la révision du règlement sur l'épuration. L'OFCL contestait ces taxes. Le Conseil communal est entré en matière sur la densification en conditionnant les taxes dues à la commune. L'OFCL a confirmé la légitimité des taxes et s'est engagé à les payer. Avec la densification du site, le montant des taxes s'élève à plus d'un million. Ces taxes nous aideront pour le raccordement de notre STEP à Villars-sur-Glâne.
- ✓ **Place de parc derrière l'administration :** l'an passé, nous vous avons annoncé que nous étions en négociation avec les nouveaux propriétaires suite à la vente de la propriété de l'Hoirie Chenaux. Malheureusement, la transaction n'a pas abouti et l'agrandissement du

parking derrière l'administration n'est plus possible. Nous prenons acte et allons dans un avenir assez proche, proposer un éventuel agrandissement côté sud de l'administration.

- ✓ **Le projet « Galaxysénior »** : a été modifié en cours d'année et est accessible pour tous les citoyens. Inscrivez-vous et participez au maximum, cela donnera encore plus de dynamisme et d'engouement à cette plateforme d'échange et de partage entre tous. Le nouveau nom est : **lememento.ch** Merci à Claudio Berta et son équipe d'ambassadeurs pour le temps consacré à ce projet.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Dominique Zamofing : la parole est maintenant aux citoyennes et citoyens.

M. Ludovic Marolleau, Posieux : une remarque concernant le parcage des véhicules devant la poste et la petite supérette et notamment devant la terrasse de la Croix-Blanche. Lors de ces parcages, le trottoir est complètement obstrué et il est dangereux de passer pour les piétons et spécialement pour les poussettes qui doivent se déporter sur la route cantonale. A l'entrée du parking, il y a quelques années, des piquets orange ont été posés. Serait-il possible de faire de même devant la terrasse de la Croix-Blanche ?

M. Dominique Zamofing : nous sommes très conscients de ce phénomène. Le problème est qu'une partie est propriété de la Croix-Blanche et fait office de quai de déchargement. Nous avons déjà eu quelques séances pour trouver une solution. C'est une situation compliquée pour le moment mais nous suivons l'affaire.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : je me pose juste une question : est-ce qu'on est en train d'ouvrir une gravière dans la zone artisanale de l'aérodrome ou que fait-on comme recherche sur la dernière parcelle ?

M. Dominique Zamofing : alors c'est un nouveau site archéologique !

M. Clovis Galley, Ecuwillens : effectivement, on peut le considérer comme un site archéologique parce que j'ai constaté qu'il y avait des éléments de chantier et des arbres qui poussaient. Comment peut-on laisser aller des amas de ferrailles et de gravas sur une parcelle dans cette zone ? Est-ce que le Conseil communal peut intervenir dans une situation de ce genre ?

M. Dominique Zamofing : déjà à l'époque nous sommes intervenus et il y a eu des séances avec le Préfet. Ce n'est pas si simple. C'est une zone artisanale. Le propriétaire avait un projet qui a été mis à l'enquête. Ensuite il a présenté un autre projet. La discussion est possible avec lui mais on a l'impression de « cause toujours et on verra ». Il y a une méthode, c'est de le mettre en demeure et d'effectuer les travaux par une entreprise. Ensuite on met une hypothèque légale sur son terrain. On aimerait trouver une autre solution. Nous avons également approché le propriétaire pour lui proposer l'achat de sa parcelle pour aménager la déchetterie. Il était prêt à nous le vendre sous réserve qu'il retrouve un terrain équivalent dans une zone artisanale de la région. Il devait nous rendre une réponse jusqu'au mois de juin 2017. Je pense que la poste n'a pas trouvé notre adresse ou que lui n'a pas trouvé notre boîte aux lettres, toujours est-il que nous attendons toujours la réponse. De plus, il s'est entendu avec un propriétaire d'une halle voisine et lorsqu'il vendra, le propriétaire précité a un droit d'emption sur la vente. Le problème est épineux et nous ne savons pas par quel bout le commencer. On va remettre l'ouvrage sur le métier.

M. Nicolas Corpataux : une précision d'ordre légal. La loi sur l'aménagement permet de faire évacuer les éléments aux frais du propriétaire. C'est une procédure qui passe par la Préfecture. Si la commune, par l'intermédiaire d'une entreprise privée, engage les travaux d'assainissement, le devis s'élève à environ Fr. 80'000.00, le montant doit être approuvé par l'assemblée. Ensuite, on inscrit une hypothèque légale sur le terrain qui devient une priorité avant les dettes hypothécaires. C'est une procédure lourde.

M. Wilfried Sadler, Ecuwillens : je tiens à féliciter la commune pour cette jolie place d'arrêt du bus au centre du village et le rallongement du banc. Il n'y a plus de critique par les usagers qui prennent le bus. Par contre, je vois de plus en plus souvent 2 voire 3 vélos appuyés contre la clôture. Je pense qu'il est facile et peu onéreux de prévoir un endroit spécifique pour les vélos.

M. Dominique Zamofing : il y a eu une remarque l'année passée que les bancs n'étaient pas assez longs, nous les avons rallongés, c'est une étape. Il reste une deuxième étape, c'est de trouver un endroit pour les vélos. On prend note.

M. Patrick Cudré-Mauroux, Ecuwillens : je voudrais revenir sur la thématique soulevée par M. Clovis Galley. Il semblerait que des discussions ont eu lieu entre la commune, le propriétaire et le Préfet. J'invite le Conseil communal à toujours et encore associer le Préfet à ces discussions qui a un peu plus de poids et qui doit s'investir dans cette affaire. C'est son rôle et sa charge.

M. Dominique Zamofing : merci pour la remarque et en début d'année on se penchera sur ce problème.

M. Roger Galley, Ecuwillens : concernant l'aménagement du centre du village et le goudronnage de la place derrière l'administration, travaux prévus dans le plan quinquennal qui se termine l'année prochaine, avez-vous des projets à ce sujet ?

M. Dominique Zamofing : le plan de législature se termine en 2021 donc nous avons encore un peu de marge pour tenir nos promesses. On s'est posé la question durant l'année de le mettre au budget ou pas. En 2019, nous avons l'organisation de la Grande Bénichon de Fribourg et le seul endroit pour construire une cantine accueillant 1000 personnes, c'est derrière l'administration. Qui dit mettre une cantine, dit bien souvent planter des pieux de 1 mètre pour la faire tenir. On trouvait vraiment dommage de goudronner et juste après l'abîmer en montant une cantine. On n'oublie pas mais peut-être pas encore l'année prochaine.

M. David Chenaux, Posieux : j'habite au-dessus du magasin et régulièrement je vois des véhicules, camions, qui doivent effectuer des freinages d'urgence suite à des véhicules qui sortent du magasin ou qui tournent pour la poste. J'ai peur qu'une fois il y ait un mort à ce carrefour j'aimerais savoir si une solution se profile ?

M. Dominique Zamofing : c'est une route cantonale limitée à 50 km/h, propriété du service des ponts et chaussées. Nous ne pouvons pas étudier l'aménagement d'un rond-point ou autre. Cette sortie nous fait soucier, mais actuellement nous n'avons pas de solution à proposer pour améliorer la sécurité.

M. David Chenaux, Posieux : j'ai une petite solution, on pourrait déjà agrandir le miroir qui se trouve sur le poteau de la lampe publique.

M. Dominique Zamofing : on prend note de la réflexion, c'est une piste à étudier. La parole n'est plus demandée.

Remerciements

M. Dominique Zamofing : Benoît, notre collègue du Conseil communal va nous quitter en cette fin d'année pour rejoindre la Gruyère, Marsens plus précisément. Benoît a rejoint le Conseil communal de Hauterive FR en 2002, en cours de législature suite à une démission. Cela fait donc seize ans que Benoît siège au sein de notre collège.

Il avait été auparavant Conseiller communal de l'ancienne commune de Posieux durant quatre ans et demi. Il a connu trois Syndics : MM. Jean-Denis Chavallaz, Nicolas Corpataux et votre serviteur. Siéger durant seize ans, représente environ 800 séances de Conseil communal et une multitude de séances hors conseil. Les dicastères dont Benoît s'est occupé durant ces années, sont l'administration, l'ordre public englobant les pompiers et la protection civile. En plus de cela, Benoît a contribué à la réussite des camps de ski et des camps verts en se mettant à disposition pour la cuisine. Ses talents culinaires sont reconnus de tous et c'est toujours avec



plaisir qu'il fonctionne comme chef de cuisine. Doté d'un caractère agréable, parfois un peu soupe au lait, il a toujours été aisé de travailler avec lui. Car lorsque cela coince un peu, un bon apéro ou une petite bouffe comme on dit, ont vite fait de le remettre d'aplomb. Benoît a été surnommé durant son jeune âge « la Venoge » en référence à la poésie qu'il a dû réciter des dizaines de fois. Peut-être qu'il nous la récitera à nouveau en fin de soirée. Naturellement, durant ces années, quelques péripéties lui sont arrivées. Un grand moment de solitude pour lui, lors d'une séance d'information sur la fusion des communes du Gibloux, à la salle de la Tuffière à Corpataux. Benoît, discutant avec son collègue ne s'est pas aperçu que seule la moitié de la porte vitrée était ouverte. Il s'est retrouvé bien sonné après avoir embrassé la vitre avec son nez. Lors d'un repas, Benoît a passé le souper à côté d'un avocat. « Benolito » était vêtu d'une chemise qu'il avait sans doute dû emprunter au chanteur des Gipsy King. Après s'être fait chambrer par ses collègues du Conseil communal durant la soirée, l'homme de loi voulu lui offrir un petit verre. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il lui dit : alors « M. G. » voulez-vous un petit verre ? Le pauvre avocat, pour se faire pardonner son impair, a dû payer une tournée supplémentaire. Lors des traditionnelles sorties du Conseil communal, payées de notre poche il est mieux de le préciser par les temps qui courent, Benoît joue souvent aux cartes. Et là, je m'incline. Il est un excellent joueur doté d'une chance frôlant l'insolence parfois. D'ailleurs, son épaule a bien souvent souffert, car votre serviteur en perd souvent ses nerfs. Je ne vais pas énumérer toutes les péripéties le concernant ce soir, certaines tombant sous l'effet du secret de fonction. Je ne saurais passer sous silence le soutien de son épouse Lynda durant toutes ces années. Dès janvier, Lynda, tu ne seras plus la cheffe de la télécommande de la télévision le lundi soir, il faudra t'y habituer. Benoît, au nom du Conseil communal et de toute la population de Hauterive FR, je tiens à te remercier pour ton engagement sans faille durant ces seize ans passés au Conseil communal. Nous te souhaitons beaucoup de plaisir dans ta nouvelle commune et nous nous ferons un plaisir, de vous rencontrer Lynda et toi, naturellement autour d'un verre, pour nous remémorer les excellents moments passés en votre compagnie. Nous te remettons un petit cadeau « souvenir » ainsi qu'un bouquet de fleurs à ton épouse Lynda. Applaudissements.

Quand quelqu'un part, un autre arrive. Je souhaite la bienvenue à M. Bernard Thalmann élu au sein du Conseil communal et qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 2019. Applaudissements.

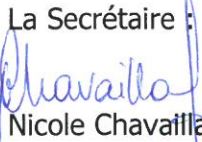
Durant l'année 2018, encore un petit jubilé, Nicole Chavillaz a fêté ses trente ans d'activité au sein de la commune de Hauterive FR. Applaudissements. Nicole a repris le secrétariat de la commune d'Écuvillens en 1988 puis dès 2001 celui de la commune de Hauterive FR. Consciencieuse et efficace, Nicole est la mémoire vivante de la commune. D'ailleurs, je suis en train de me renseigner comment on va lui retirer le disque dur, lors de son départ à la retraite, dans quelques années. Nous allons marquer ce jubilé lors du traditionnel souper des employés communaux en janvier. En attendant, nous te remercions pour ta fidélité. Applaudissements.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse de ce soir, ça fait plaisir, mais aussi de votre fidélité et de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également chaleureusement mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et leur engagement. Je tiens à remercier tout particulièrement le personnel de l'administration communale en particulier Mmes Nicole Chavillaz, secrétaire communale, Corinne Terreaux, trésorière communale et perceptrice d'impôts, Doris Monney, secrétaire communale adjointe et Simge notre apprentie de commerce pour leur excellent travail. Je complète en remerciant également le personnel de l'exploitation ainsi que les membres de la commission financière et les membres de toutes les commissions communales. Toutes ces personnes contribuent à la bonne gestion de la commune. Merci à toutes et à tous. Applaudissements.

Il est 21h40 et je clos cette assemblée communale du budget 2019. Je vous remercie de votre attention, vous souhaite une excellente fin de soirée, de joyeuses fêtes de fin d'année et une année 2019 pleine de satisfaction personnelle, familiale et professionnelle et surtout l'essentiel une bonne santé à tous. Merci beaucoup, bonne soirée et santé.

La séance est levée à 21.40 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Nicole Chavaillaz



Le Syndic :

Dominique Zamofing